

COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE

Du samedi 22 juillet au samedi 05 août 2023

<i>QU'EST-CE QU'UN COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?</i>	2
<i>POURQUOI SUIVRE UN COURS DE PERMACULTURE AVEC NOUS ?</i>	2
<i>QUEL EST LE PROGRAMME DU COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?</i>	2
<i>QUI SONT LES FORMATEURS ET INTERVENANTS ?</i>	6
<i>QUI L'ORGANISE ?</i>	7
<i>TARIFS</i>	8
<i>INFORMATIONS UTILES (dates, lieu, hébergement, repas, etc.)</i>	8
<i>INSCRIPTIONS/QUESTIONS</i>	9
<i>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE</i>	10

QU'EST-CE QU'UN COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?

Le Cours Certifié de Permaculture (CCP, appelé « PDC » (Permaculture Design Course) à l'international) est un cours répondant aux exigences internationales définies par les fondateurs de la permaculture. Au cours de cette formation sont traités l'ensemble des domaines indispensables à une conception en permaculture. Un travail de « design » permettra de mettre en œuvre les connaissances acquises.

Le CCP permet d'envisager de nombreuses solutions et de trouver beaucoup d'inspiration pour relever les défis présents et à venir sur nos lieux de vie et notre territoire. L'objectif d'un CCP est de permettre aux participants d'être en mesure de concevoir des projets d'aménagement durablement fertiles incarnant un mode de vie écologique, et intégrés dans leur environnement. Un certificat vous sera remis en fin de stage.

POURQUOI SUIVRE UN COURS DE PERMACULTURE AVEC NOUS ?

Les particularités de nos Cours Certifiés de design en Permaculture sont :

- Une diversité de formateurs expérimentés qui sauront vous apporter le meilleur de leurs connaissances dans leur champ de compétence. L'idée étant de vous enrichir de différents retours d'expériences et parcours personnels.
- Un programme intégrant des "ateliers dirigés" au cours desquels vous mettrez en pratique certains savoir-faire qui nous semblent indispensables dans votre future démarche de permaculteur. Ces ateliers sont réalisés en petits groupes et accompagnés par des experts.
- Un programme modulable intégrant des ateliers facultatifs au cours desquels vous aurez l'opportunité d'approfondir les thématiques de votre choix, toujours encadrés par des formateurs expérimentés.

QUEL EST LE PROGRAMME DU COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?

Horaires de la formation : 9h-12h30 /14h-17h30.

En dehors de ces horaires, une participation à la vie collective sera organisée, ainsi que des moments informels (approfondissement de certaines thématiques, gestion de la vie en groupe...).

Les soirs seront occupés selon un programme qui sera défini sur place et proposé par les participants qui proposeront de partager certaines de leur connaissance et savoir-faire, de diffuser des films, d'échanger sur leurs projets, etc. Des moments de célébration sont également prévus.

Ce programme intégrera une dimension de permaculture humaine (communication efficace, prise de décision, responsabilité de sa propre vie, sociocratie) qui sera enseignée et mise en pratique tout au long de la formation, à différents moments de la vie collective et des travaux en groupe.

L'originalité de ce CCP réside dans l'organisation d'ateliers pratiques dirigés et optionnels vous permettant d'affiner le contenu de votre formation conformément à vos attentes. Le détail des ateliers dirigés (obligatoires) et des ateliers optionnels (facultatifs) est listé à la fin de ce programme : ces ateliers étant réalisés en sous-groupes, ils auront lieu à des moments différents pour chacun.

- Samedi 22 juillet

Matin

- faire connaissance, s'organiser, comprendre les objectifs de la formation

Présentation des participants. Présentation des objectifs et du déroulement de la formation. Organisation du stage. Mise en place des groupes de travail.

- définir la permaculture, ses concepts de base et ses domaines d'applications

Définition de la permaculture. Histoire et contexte. Concepts de base. Les principes et les éthiques, applications

Après-midi

- atelier dirigé
- visite du Domaine de Linars

Observation méthodologique du terrain qui fera l'objet des exercices de design.

- Dimanche 23 juillet

Matin

- maîtriser le design en permaculture

Méthodologie de design : descriptif des méthodes, sur papier, sur la carte et sur le terrain. Zonage, analyse sectorielle, interconnexion des éléments. Études de cas. Élaboration d'un « questionnaire client »

Après-midi

- atelier dirigé
- travaux de groupe : les bases de la gouvernance

- Lundi 24 juillet

Matin

Distinguer les différents climats du monde et estimer les impacts du changement climatique

Le climat : les grandes influences du climat. Principes de base de météorologie. Le changement climatique.

Les microclimats : prendre en compte différents facteurs (exposition, topographie, pente, aspect, orientation, zones de vent, gel, brouillard, les précipitations...) pour intégrer les éléments dans un design

Après-midi

- travaux de groupe : les bases de la planification de projets
- atelier dirigé

- Mardi 25 juillet

Matin

Maîtriser les principes de base de la gestion de l'eau

L'eau : principes de gestion de l'échelle du paysage à l'échelle individuelle. Aménagements d'un terrain pour une gestion optimale de l'eau.

Après-midi

- travaux de design : élaboration du questionnaire client
- atelier dirigé

- Mercredi 26 juillet

PAUSE

- Jeudi 27 juillet

Matin

Comprendre les rôles de l'arbre dans les écosystèmes et connaître les principes de base de l'arboriculture

Les arbres : rôles de l'arbre dans les écosystèmes, comment les valoriser sur un terrain (de la haie brise vent à la forêt fruitière)

L'arbre en pratique : choix des essences, la stratification, le semis, la greffe, la taille, la plantation, l'entretien, les trognes

Après-midi

- visite de la ferme du point clé ou similaire
- visite d'une exploitation maraîchère bio ou similaire

- Vendredi 28 juillet

Matin

Créer et entretenir un sol vivant

Le sol : définition, pédogenèse, identification de la texture et de la structure. Soins du sol : amendement, engrais, travail du sol, types de couvertures du sol

Après-midi

- travaux de design
- atelier optionnel

- Samedi 29 juillet

Matin

Gérer durablement une production maraîchère

Présentation de méthodes différentes, avec diverses utilisations maximales des ressources du lieu. Résilience et adaptabilité d'une production maraîchère.

Mener une production vivrière et/ou une production commerciale.

Après-midi

- permaculture humaine
- atelier optionnel

- Dimanche 30 juillet

Matin

Gérer les animaux dans un système permacole

Le pâturage tournant, rationné, rationnel, régénérateur, « naturel ». Le Carbon Farming. Accueil et gestion des animaux : choix des espèces, le travail avec les animaux.

Après-midi

- travaux de design
- atelier optionnel

- Lundi 31 juillet

PAUSE

Mardi 01 août

Matin

Optimiser l'utilisation des ressources énergétiques d'un système

Les différentes solutions pour une production autonome, économe et durable d'énergie Bilan énergétique des productions végétales/animales.

Optimiser le bilan énergétique dans son quotidien, utiliser les technologies appropriées

Après-midi

- atelier optionnel
- travaux de design

- Mercredi 02 août

Matin

Construire durablement

Éco-construction et technologies appropriées : les défis pour l'intégration de nos habitats dans nos paysages. Habitat sain, à faible impact, isolation et inertie thermique, choix des matériaux et des techniques, maison passive, bio-climatisme. Visite commentée des constructions du site du Domaine.

Après-midi

- travaux de design
- atelier optionnel

- Jeudi 03 août

Matin

Appliquer les principes de permaculture en milieu urbain

Permaculture urbaine : « inspirons-nous des modèles naturels pour les villes de demain » Présentation de l'application d'un parcours de vie permacole en milieu urbain

Après-midi

- atelier optionnel
- travaux de design

- Vendredi 04 août

Matin

S'inspirer d'initiatives concrètes autour de la permaculture

Présentation de plusieurs initiatives. Présentation de la dynamique des Humus Pays d'Oc

Finalisation des travaux de design

Après-midi

Présentation des travaux de design

- Samedi 05 août

Matin

Envisager la suite, comment continuer, s'inscrire dans le mouvement de transition à différentes échelles, être un acteur du changement ?

Remise des certificats

Après-midi

Fin de la formation, clôture informelle. Départs des participants.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

ATELIERS DIRIGÉS

Identifier, interpréter et savoir utiliser les courbes de niveau d'un terrain : utilisation de différentes techniques de nivelage.

Comprendre et connaître les limites des principes de la permaculture : mise en situation des principes de la permaculture

Savoir analyser un sol : test à la bêche

ATELIERS OPTIONNELS

Différents ateliers pourront vous être proposés pour approfondir les thématiques de votre choix. Ces ateliers se feront en sous-groupe de travail en fonction des envies des participants, il est donc possible que certains puissent ne pas avoir lieu pendant la durée de la formation. Ces ateliers seront animés par les formateurs présents pendant la formation : il sera donc aussi possible d'organiser des ateliers non listés ci-dessous selon les compétences que vous aurez identifiées chez ces formateurs pour les approfondir en petit groupe. Voici la liste non-exhaustive des ateliers qui pourront être organisés lors de cette formation :

- Atelier de cartographie
- Test de sol approfondis
- Études des micro-organismes du sol
- Aquaculture
- Taille d'arbres fruitiers
- Reconnaissance de porte greffes sauvages
- Ateliers de permaculture humaine
- Outils d'autodéfense intellectuelle
- Bases pour réaliser des études bibliographiques en autonomie
- Apiculture
- Permaculture urbaine
- Permaculture et modèles économiques
- Ateliers pratique d'écoconstruction
- Sortie plantes sauvages comestibles et/ou médicinales
- Faire ses propres graines

QUI SONT LES FORMATEURS ET INTERVENANTS ?

Formateur principal :

Clément FLEITH, permaculteur diplômé. Clément est engagé dans le milieu de la permaculture depuis 2010, suite à de nombreuses expériences dans des fermes et rencontres de permaculteurs de différents pays. Depuis 2015, il est agriculteur à la ferme du point clé. Il est co-auteur du film « l'éveil de la permaculture » dont le tournage lui a permis de faire un tour de France de plusieurs fermes en permaculture et d'en rencontrer les acteurs.

Encadrants :

La Liste ci-dessous est non-exhaustive et est susceptible de changer en fonction de la disponibilité des encadrants.

Yan Parent, fondateur de Natura-lien, co-fondateur Cultures d'Avenir, designer/consultant en permaculture, animateur « transition économique/écologique/sociale ».

Ida Perez, consultante en coaching, formation, conseil, management d'équipe et accompagnement au changement, renforcement de la cohésion et de la coopération.

Intervenants ponctuels :

Pierre-Yves Petit, formateur-consultant indépendant en permaculture, un temps maraîcher bio et paysagiste, aujourd'hui vigneron et coordinateur du programme Vignes en transition.

QUI L'ORGANISE ?

Perma Social Club, l'association Humus Pays d'Oc et le Domaine de Linars communiquent et hébergent les informations concernant cette formation sur leurs sites.

L'organisme de support administratif, financier et juridique de cette formation est l'entreprise Perma Social Club, une Société Anonyme à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de €7 500 et représentée par Alice Benisty-Triay, titulaire d'un Cours Certifié en Permaculture depuis 2018. Perma Social Club est inscrite au Registre du Commerce de Montpellier sous le n° 848 617 379, et titulaire d'une Immatriculation Atout France IM034190015, domiciliée au 3 rue du Maquis, 34920, Le Crès. Elle est habilitée à la vente des séjours touristiques dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992. Le montant de la garantie est de €20 000 auprès de l'APST. Perma Social Club est habilitée pour garantir la réservation et la vente de séjours mis en ligne sur son site www.permasocial.club ou sur un site partenaire selon les termes d'une convention de partenariat signée entre Perma Social Club et le propriétaire du site partenaire.

Contact des entrepreneurs :

- Par mail : Alice Benisty-Triay contact@permасocial.club
- Par téléphone : 06 23 47 31 28

TARIFS

A partir de 985€

Supplément chambre individuelle, veuillez nous contacter

Si vous décidez d'arriver la veille, le vendredi 21 juillet 2023, cette nuitée ne vous sera pas facturée.

Si vous souhaitez cependant arriver avant le 21 juillet ou rester après le 05 août 2023, le prix d'une ou plusieurs nuitées additionnelles n'est pas inclus. Pour chaque nuit additionnelle veuillez nous contacter afin que votre réservation puisse être modifiée en conséquence.

Financements professionnels :

A l'heure actuelle, Perma Social Club, Humus Pays d'Oc et le Domaine de Linars ne souscrivant pas à QualiOpi, nos Cours Certifié de Permaculture ne peuvent pas être financés par un OPCO, Pôle Emploi ou tout autre financeur.

Votre employeur (entreprise, association ou autre) peut néanmoins décider de prendre en charge cette formation si celle-ci apporte un avantage dans le cadre de votre fonction. Dirigez-vous vers le service RH ou formation de votre structure. Si votre projet s'inscrit dans le Plan de Formation de celle-ci, votre Cours Certifié de Permaculture pourra être pris en charge. Parlez-en à votre Direction ou aux Représentants du Personnel, et essayez de les convaincre du bien-fondé de votre projet.

Frais pédagogiques : 1 1176€ net de taxes pour les financements professionnels.

Nous demandons une participation stagiaire obligatoire* de 150€, supplémentaire au financement professionnel quel qu'il soit, à envoyer avec le bulletin d'inscription (voir conditions générales de vente).

*Cette participation correspond aux frais de restauration et arrhes du lieu de formation. Le règlement de cette participation est demandé avant l'entrée en formation et est requis pour valider votre inscription.

INFORMATIONS UTILES (dates, lieu, hébergement, repas, etc.)

Dates :

Durée prévue de l'action de formation : 15 jours dont deux jours de pause (84h de formation)

Date de début : samedi 22 juillet 2023.

Date de fin : samedi 05 août 2023

Jours de pause : mercredi 26 juillet et lundi 31 juillet 2023

Lieu

Lieu de réalisation : Domaine de Linars 12430 Le Truel, France

Des informations précisant l'accès au Domaine, fonctionnement du collectif et d'autres détails concernant les services de proximité vous seront envoyés avant la formation.

Nombre total de participants prévus : 25 maximum

Condition de participation : les CCP sont ouverts et accessibles à tous, aucune connaissance ni formation préalable n'est nécessaire.

Modalités d'évaluation des résultats : Un travail de « design » réalisé en groupes tout au long du stage et intégrant l'ensemble des thématiques abordées lors de la formation sera présenté à l'issue de la formation.

Hébergement

L'hébergement se fera au sein des gîtes du Domaine, dans des dortoirs et/ou des chambres individuelles proposées dans les bâtisses. Le site a aussi la capacité d'accueillir d'autres moyens d'hébergement type véhicule dortoir (caravanes, camions, vans...). Des toilettes, douches et lavabos sont disponibles sur place.

Les participants peuvent faire le choix de chambre individuelle ou d'allonger leur séjour, ces options et les tarifs associés sont additionnels. Le nombre de chambres individuelles est cependant limité en nombre et ne pourrait pas être disponible si la demande est tardive. Attention, les draps et les serviettes de bain ne sont pas fournis, merci d'apporter les vôtres.

Nourriture

Nous vous proposons une nourriture locale, bio et de saison au maximum. Pour le petit déjeuner : pain, confiture, thé et café seront à votre disposition.

Pour le déjeuner et le dîner : les repas seront principalement sur une base végétarienne, de la viande pourrait être proposée ponctuellement. Ils seront parfois sans gluten et/ou sans lactose.

Les participants sont invités à apporter de la nourriture d'appoint, des spécialités à partager...

Nos cuisinier.ères seront vigilant.es quant à vos éventuelles allergies alimentaires et vous informeront de la présence des aliments qui vous posent souci dans les plats concernés.

Cependant, dans le cas de régimes alimentaires spécifiques (sans gluten, sans lactose, végétarien, etc.), il se peut que certains plats ne vous correspondent pas. Les cuisinier.ères, qui cuisinent pour un groupe important, ne pourront pas prendre en compte les régimes de chacun. Merci donc d'accueillir avec bienveillance ce qui sera cuisiné avec soin, et de bien vouloir apporter votre nourriture complémentaire si les préparations ne vous conviennent pas.

Merci à chacun d'amener ses propres couverts, verres, assiettes et d'en être responsable durant toute la durée de la formation (vaisselle, etc.).

Moyens logistiques

Sur le lieu de cette formation, vous aurez à votre disposition des prises électriques et l'accès à Internet.

Vie collective

Pendant le séjour, vous pourrez profiter de temps libre. Nous mettrons à votre disposition de la lecture et des documents relatifs à la formation. Vous pourrez cependant planifier des activités, et bien que le Domaine de Linars propose une salle de jeux avec un babyfoot et une table de ping-pong ainsi qu'un terrain de pétanque à l'extérieur. Nous vous invitons à apporter des jeux ou autres outils, lectures et documentations que vous pourrez partager avec le collectif.

INSCRIPTIONS/QUESTIONS

Pour toute autre information ou question, n'hésitez pas à contacter :

- Par mail : Alice Benisty-Triay contact@permasocial.club
- Par téléphone : 06 23 47 31 28

Pour vous inscrire, veuillez envoyer par courrier postal ou email le bulletin d'inscription signé au Cours Certifié de Permaculture (téléchargeable sur le site de Perma Social Club) accompagné du chèque de 30% d'acompte, justificatif du virement, à l'adresse/au RIB indiqué sur le bulletin.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Présentation du vendeur

Perma Social Club est une Société Anonyme à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de €7 500. Elle est inscrite au Registre du Commerce de Montpellier sous le n° 848 617 379, et titulaire d'une Immatriculation Atout France IM034190015, domiciliée au 3 rue du Maquis, 34920, Le Crès. Elle est habilitée à la vente des séjours touristiques dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992. Le montant de la garantie est de €20 000 auprès de l'APST. Perma Social Club est habilitée pour garantir la réservation et la vente de séjours mis en ligne sur son site www.permasocial.club ou sur un site partenaire selon les termes d'une convention de partenariat signée entre Perma Social Club et le propriétaire du site partenaire.

Utilisation des sites et formation du contrat en ligne

Accord

Les termes et conditions énoncées ci-dessous (les "conditions" ou "Contrat") constituent l'intégralité de l'accord entre vous "Participant" et Perma Social Club, ses propriétaires, employés, actionnaires, sociétés affiliées, agents, représentants, dirigeants, administrateurs, associés, successeurs et ayants droit (individuellement ou collectivement "Perma Social Club", ou "nous") pour toutes les réservations, des séjours thématiques, des activités ou des transactions effectuées avec Perma Social Club, mis en vente sur le site www.permasocial.club, ou tout autre site partenaire.

En remplissant le formulaire de réservation et en signant les Conditions Générales de Vente soit par l'écriture ou la signature électronique, vous acceptez tous les termes et nous nous engageons à fournir des services en votre nom. Toutes les personnes nommées dans cette réservation ("participants") sont assujetties au présent Accord. En signant ces Conditions Générales de Vente, vous affirmez que vous avez mis tous les autres participants figurant à la réservation au courant de ces Conditions - quel que soit le versement du dernier paiement - et que tous les participants acceptent ces conditions.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués. En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance.

Conditions générales pour la vente de séjours

Il est expressément précisé que les informations figurant sur notre site web et nos programmes peuvent faire l'objet de modifications. Dans ce cas, celles-ci seront portées à votre connaissance avant la conclusion du contrat.

Réservations

Conditions générales de réservations

Vous pouvez faire une réservation provisoire par téléphone, mais toutes les réservations doivent être faites par notre système en ligne ou par un formulaire complet transmis par email.

Vous recevrez une confirmation de la commande par courrier électronique. Cette confirmation retracera les caractéristiques essentielles de la réservation, son prix et ses modalités de paiement et sera accompagnée des présentes conditions générales de vente. Le contenu de ces confirmations de réservation est archivé par Perma Social Club.

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte du prix total a été versé. Par cette méthode nous nous assurons que vous compreniez et acceptiez les présentes conditions.

Pour les prestataires : les prestataires peuvent réserver pour leurs participants en utilisant un formulaire de réservation envoyé par email ou formulaire de réservation en ligne. Les prestataires sont tenus de faire prendre connaissance de

ces Conditions Générales de Vente à leurs participants avant de réserver et gérer toutes les communications avec leurs participants. Les prestataires assument toute la responsabilité de transférer de toutes les informations liées au voyage et toute communication concernant le séjour à leurs participants. Pour des raisons légales, les prestataires s'assurent cependant que les paiements s'effectuent par l'intermédiaire de Perma Social Club. Cette démarche est applicable si la réservation est effectuée de dernière minute.

Réservations de dernière minute

Si vous réservez une prestation dans les 14 jours avant le départ, vous devez soumettre un formulaire de réservation en ligne ou par email.

Le solde est dû dans les 24 heures suivant la confirmation sur le site de Perma Social Club, par virement bancaire ou sur l'application Lydia.

Acomptes

Ceux-ci sont applicables dès lors qu'une nuitée est incluse dans le séjour. Sauf dans le cas où la réservation est effectuée de dernière minute, et afin de garantir votre réservation et confirmer la disponibilité, un acompte de 30% de la valeur du séjour est appliqué au moment de la réservation. Le solde est dû 30 jours avant le départ.

Au moment de la réservation, vous devez payer votre acompte sur le site de Perma Social Club, par virement bancaire ou sur l'application Lydia pour garantir votre réservation.

L'acompte de 30% du montant du séjour sera déduit du montant final dû, qui sera demandé le jour du paiement final, au cas où des services soient ajoutés ou modifiés par une des parties au contrat.

Si la réservation est effectuée dans les 30 jours avant le départ, le montant total du séjour sera facturé. Le prix du voyage est par participant et comprend les éléments mentionnés dans le descriptif du séjour. Dans le cadre d'une nuitée, toute demande de chambre single (individuelle) est soumise à des frais supplémentaires et doit être émise au moment de la réservation.

Les acomptes ne sont pas applicables si vous décidez de payer la totalité du séjour au moment de la réservation.

Votre réservation ne peut être confirmée qu'une fois l'acompte ou le paiement reçu sur le compte bancaire de Perma Social Club.

Paiement

Le solde du paiement est dû au moins 30 jours avant le départ du séjour. Le solde peut être réglé par carte bancaire, virement ou sur l'application Lydia. Nous vous contacterons avant la date du paiement final, afin de vous donner la possibilité de payer en utilisant une de ces méthodes.

Si nous ne recevons pas le solde du paiement ou si nous n'avons pas de communication concernant vos intentions de paiement 30 jours avant le départ du séjour, votre réservation sera annulée et vous serez soumis aux conditions d'annulation ci-dessous.

Si votre devise n'est pas l'Euro, les frais de virements et autres frais bancaires seront à votre charge.

Annulations et modifications

Annulation

Annulation du séjour par le participant

Toute annulation doit être notifiée par courriel à Perma Social Club.

Pour toute annulation du fait du Participant, la somme conservée par Perma Social Club sera la suivante :

- a) De la signature du contrat à 30 jours du départ : 30%
- b) De 29 jours à 21 jours du départ : 50%
- c) De 20 jours à 8 jours du départ : 75%
- d) Moins de 8 jours du départ : 100%
- e) Non-présentation au départ, un "no show" : 100 % du prix total

Toute annulation moins de 30 jours avant la date du voyage implique les frais d'annulation ci-dessus, sauf si vous êtes remplacé par une autre personne prête à voyager à votre place et aux mêmes conditions. Aucun remboursement ne sera effectué une fois le voyage commencé. Aucune exception à cette politique d'annulation, y compris pour des raisons liées aux conditions météorologiques, le terrorisme, la guerre civile, personnelle, familiale ou d'urgence médicale ou d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. Pour cette raison, nous encourageons fortement les participants à souscrire une assurance annulation de voyage et une assurance interruption.

Annulation du séjour par Perma Social Club

Lorsque avant le début du séjour, Perma Social Club se voit dans l'obligation d'annuler, le participant sera remboursé immédiatement et sans pénalités des sommes versées. Perma Social Club apporte un soin particulier au choix de ses prestataires et veille ainsi au respect des engagements contractuels pris à l'égard des participants lors de toute commande d'une prestation quelle qu'elle soit. S'agissant des prestations de forfaits touristiques, Perma Social Club ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat qui serait imputable au participant, à des circonstances exceptionnelles et inévitables ou encore au fait imprévisible et insurmontable (météorologie), d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. S'agissant de toutes les autres prestations, Perma Social Club ne saurait voir sa responsabilité engagée qu'en cas de préjudices causés par une faute de sa part démontrée par le participant.

Modification

Modification du séjour par le participant

Si vous souhaitez faire une modification sur votre séjour ou votre itinéraire, vous devez nous soumettre votre demande par courriel. Une fois qu'une demande de réservation est reçue et confirmée, des frais associés seront applicables pour toute modification des dates ou des itinéraires. Les frais varient selon le type de modification et la portée de la modification. Nos fournisseurs, notamment des hébergeurs, imposent souvent des frais ou des sanctions supplémentaires pour les modifications et les annulations.

Ceux-ci sont inclus dans les frais de modification et peuvent être considérables. Des frais de modification, minimum €59 par personne, s'appliquent à toute modification prenant place 30 jours avant le début du séjour.

Modification du séjour par Perma Social Club

Lorsqu'en cours de séjour, Perma Social Club se trouve dans l'impossibilité de fournir une part des prestations prévues au contrat, Perma Social Club s'engage à trouver une alternative similaire. Si celle-ci représente un pourcentage non négligeable du prix, Perma Social Club proposera une activité de remplacement en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si l'alternative similaire que vous acceptez est de qualité inférieure, Perma Social Club vous proposera, soit un remboursement partiel de la prestation soit une prestation complémentaire en cours de séjour. Si Perma Social Club ne peut vous proposer une prestation de remplacement similaire, Perma Social Club vous proposera une prestation différente, ou vous proposera un remboursement de la prestation non fournie.

Descriptif

Les descriptifs des séjours sont établis au moment de la mise sous presse des brochures ou des descriptifs des séjours ; toute modification résultant d'impossibilités techniques vous sera indiquée et des prestations similaires vous seront offertes. Aucun dédommagement ne pourra être exigé pour la non-jouissance d'une prestation non fournie suite à un cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Certaines prestations nécessitent un nombre de participants déterminé : en cas d'insuffisance de ce nombre, nous pouvons être obligés de vous proposer une prestation de remplacement avec d'autres voyageurs, sans que vous puissiez prétendre à une indemnisation.

Responsabilité

Nous agissons comme un agent ou un intermédiaire pour les différents fournisseurs indépendants qui offrent l'hébergement, les repas, le transport, le tourisme, les activités ou d'autres biens et services liés à votre séjour ou visite. En conséquence, le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages

intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour

Aucun remboursement ne sera cependant accordé en cas de retard, d'annulation, de surréservation, de grève ou de circonstances exceptionnelles et inévitables d'un fournisseur, ou pour les éléments du séjour que vous n'utilisez pas.

Tous les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ou qui seraient prises par les prestataires de services locaux auxquels nous nous adressons.

Perma Social Club se réserve le droit de remplacer éventuellement un prestataire par un autre, un transporteur ou un hôtel par un établissement de même catégorie.

Assurance voyage

Bien que Perma Social Club ait une assurance civil professionnelle, le prix du séjour ne comprend pas l'assurance de voyage. Nous recommandons vivement à tous les participants de souscrire à une assurance voyage globale, couvrant l'interruption de voyage, bagages et accidents/vie et d'autres dépenses qui pourraient survenir à la suite de la perte, les dommages, les blessures, retards ou inconvénients se produisant aux participants.

Nous supposons que vous aurez souscrit auprès d'une autre compagnie d'assurance de votre choix.

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de tous les dommages survenant de votre fait. Vous êtes tenu d'être assuré par un contrat d'assurance responsabilité civile pour ces différents risques.

Prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création du présent contrat, et toute modification des tarifs de nos prestataires et des parités monétaires peut entraîner leur modification. Si l'augmentation vient à dépasser 8% du prix total initial, le participant a la possibilité d'annuler son voyage, sans aucune charge.

Nos prix sont libellés en Euro et ne comprennent pas : les boissons à moins d'être explicitement mentionnées, les pourboires, les dépenses exceptionnelles résultant d'événements imprévus (grève, conditions météorologiques etc.) ni l'assurance voyage, annulation et bagages.

Nos prix peuvent varier selon la période de réalisation du voyage et parfois selon le nombre de participants.

Les prix sont indiqués dans les descriptifs tout au long du processus de réservation et/ou de paiement. Lorsque le paiement est possible en ligne, le prix est immédiat et ferme.

Délai de rétractation

En application des dispositions de l'article L 221-28 du code de la consommation les prestations proposées sur le site par Perma Social Club ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 221-18 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales de vente et vous ne pourrez pas invoquer le droit à rétractation.

Territorialité de la législation applicable et des compétences juridictionnelles

Les parties conviennent que le présent contrat est régi par la loi française y compris en ce qui concerne la définition des compétences juridictionnelles. Preuve : Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste commise par le Vendeur, les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de leurs Partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou électronique conservées par le Vendeur constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par le Vendeur dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Réclamations, service après-vente, médiation

Si vous rencontrez un problème ou si quelque chose ne répond pas à vos attentes, merci de le signaler sans délai à votre accompagnateur, hébergeur, intervenant ou guide (pour des séjours guidés) afin qu'ils puissent tenter de rectifier la situation.

Si vous ne le faites pas pendant que vous êtes sur le séjour, votre capacité à demander une indemnisation à Perma Social Club sera réduite ou impossible. En plus, si vous apportez des modifications sur l'itinéraire sans fournir l'avis décrit ci-dessus, vous assumez la responsabilité de tous les frais ajoutés que vous pourriez subir ainsi que la perte de tous remboursements potentiels.

Si vous n'êtes pas satisfait par cette procédure de préavis pendant le voyage, vous devez soumettre une réclamation par écrit à Perma Social Club dans un délai de 2 ans après la fin de votre séjour. Perma Social Club n'acceptera aucune responsabilité pour les réclamations reçues après cette période.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou vous n'êtes pas satisfait de la réponse reçue, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtc.travel.

Documentation de voyage

Documentation avant le séjour

Après réception de votre paiement final, vous recevrez par e-mail plusieurs documents : confirmations et informations de voyage, un aperçu de ce qui vous attend durant votre séjour, voire une décharge de responsabilité. Seront également incluses des suggestions et des recommandations pour vos équipements, vêtements, préparatifs...

Merci de lire ces documents attentivement dès que vous les recevez et de nous contacter si des informations vous semblent incorrectes.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité si nous ne sommes pas informés de toute inexactitude présente dans un document, qui se doit d'être mentionnée par vos soins à Perma Social Club, ses propriétaires, employés, agents ou représentants, dans un délai de 10 jours.

Documentation pendant le séjour

Vous êtes responsable de veiller à ce que tous les documents de voyage nécessaires soient valides et en votre possession pour la durée du séjour.

Certains ressortissants étrangers seront tenus d'avoir un Visa pour entrer en Europe. Le cas échéant, les passeports sont exigés et doivent être valides pendant au moins 6 mois après votre date de retour. Vous êtes responsable de l'obligation du passeport, et nous vous suggérons de planifier au plus tôt votre demande ou renouvellement de passeport. Merci de vérifier vos exigences gouvernementales.

Vous assumez l'entière responsabilité pour le contrôle et la vérification de toutes les exigences passeport et de visa. Vous êtes également uniquement responsable des conséquences néfastes résultant de la documentation manquante ou défectueuse.

Alors que nous pouvons fournir de bonne foi et par courtoisie des renseignements ou des conseils sur le climat, les vêtements, les bagages, les équipements spéciaux, etc., nous ne sommes pas responsables des erreurs ou omissions des informations fournies.

Tours et articles exclus

Nous vous invitons à vérifier la description de chaque séjour pour voir ce que chaque voyage comprend. Les prestations varient selon les séjours. Nos séjours et circuits ne comprennent pas les frais de voyage tels que billets de train, transfert d'aéroport, voyage et/ou assurance médicale, les frais d'excédent de bagages, ou tous les éléments personnels. Les repas en dehors de ceux mentionnés dans les séjours ne sont pas inclus, ainsi que toutes visites ou produits facultatifs impayés ou activités touristiques. Les boissons sont généralement exclues, sauf si explicitement mentionnées dans le descriptif du séjour.

Exigences de santé

Nos circuits peuvent être généralement physiquement actifs et les exigences varient selon l'itinéraire spécifique. En tant que telle, une bonne santé physique et mentale est essentielle pour le plaisir et la sécurité de nos séjours.

Par exemple, nos visites à la ferme nécessitent une activité modérée tandis que certains de nos séjours à vélo peuvent être très difficiles. Nous vous invitons à lire attentivement les descriptifs des exigences physiques nécessaires pour un séjour avant de vous inscrire, et de nous contacter pour des précisions si vous vous questionnez sur votre capacité à participer.

Si, lors du séjour, vous n'êtes pas apte à poursuivre l'activité, nous nous réservons le droit de vous proposer une alternative plus légère à la place, dans la mesure où ceci soit logistiquement faisable. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir qu'une alternative soit possible, particulièrement lorsqu'il s'agit de poursuivre une activité avec d'autres participants ou avec des prestataires spécifiques à l'activité d'origine.

Si vous jugez que vous n'êtes pas apte à poursuivre une activité du séjour, vous pouvez abandonner cette partie du séjour pour assurer votre sécurité ainsi que la sécurité des autres personnes concernées. Si nous ou nos prestataires attitrés jugent que vous n'êtes pas apte à poursuivre une activité quelconque, et que nous ne pouvons pas raisonnablement vous offrir une activité alternative, nous nous réservons le droit de vous obliger à abandonner cette activité. Aucun remboursement, même partiel, ne sera accordé pour des activités que vous devez ainsi abandonner.

En signant ces conditions générales de vente, vous certifiez que vous n'avez aucune contre-indication médicale ou autre qui pourrait créer un danger pour vous ou d'autres participants ou affecter la jouissance d'autres personnes du séjour.

Hébergement, repas et transport

Hébergement

L'hébergement n'est pas automatiquement compris dans les services proposés par Perma Social Club, il peut être inclus sur demande et ajouté à une activité journalière.

Pour un séjour à forfait, l'hébergement peut être inclus du début à la fin d'un séjour. Les prix sont basés sur les chambres d'occupation double qui comprennent une baignoire ou une douche. Les chambres seules (single) sont limitées et exigent des frais supplémentaires.

Pour les séjours à forfait groupé, les personnes seules qui ne demandent pas de chambres simples seront réservés dans une chambre double avec un autre voyageur du même sexe lorsque cela est possible. Si une entente de partage n'est pas possible, le supplément sera évalué avant le départ, lorsque nous aurons confirmation qu'il n'y aura pas de voyageurs supplémentaires.

Si d'autres hébergements de la même catégorie sont réservés en raison du manque de disponibilité, il n'y aura pas de changement sur le prix du voyage. Si la disponibilité oblige la réservation d'un hébergement de catégorie inférieure/supérieure, vous serez informé à l'avance et nous vous donnerons la possibilité d'accepter ou de refuser le changement ainsi que tout changement dans le prix du voyage. Nous ne sommes pas responsables de la qualité ou de l'emplacement des hébergements de remplacement.

Repas

En fonction du séjour ou de l'excursion, les repas sont inclus et leur nombre varie. Vérifiez la description du séjour pour les informations concernant les repas.

Transport

Le transport de votre ville de départ n'est pas inclus. Le transport localement et les transferts d'aéroport ou de gare ne sont pas inclus. La description de chaque séjour explique les types de transport qui peuvent être inclus dans le séjour.

Si vous souhaitez que le transport soit organisé, nous pouvons satisfaire ce besoin, ce qui entraînera des frais supplémentaires.

Notez que dans le cadre de séjours cyclistes avec assistance et accompagnement, les bagages seront transportés quotidiennement, mais ces séjours ne comprennent pas le transport de personnes.

Visites et activités

Les visites et les activités sont incluses uniquement quand elles sont payées à l'avance ou mentionnés comme inclus dans les séjours.

En fonction de la disponibilité des prestataires, des visites et des activités peuvent être ajoutées à des séjours existants avec un supplément de prix.

Les taxes et frais de service sont inclus pour les éléments spécifiquement inclus dans le séjour tels que les hôtels et les restaurants.

Les pourboires pour les guides, restaurateurs ou tout autre prestataire ne sont pas inclus.

La plupart de visites telles que les frais d'entrée de château ou autres monuments ne sont pas inclus, sauf si spécifiquement spécifié dans le descriptif du séjour.

Vélos

Pour les séjours à vélo, nous vous recommandons de vous munir de votre propre vélo pour plus de confort. Les participants qui souhaitent apporter leurs propres vélos sont responsables de l'entretien et de tous les problèmes mécaniques. De plus, ces participants sont également responsables de la logistique de déplacement de leurs vélos vers le point de départ du séjour ainsi qu'à partir du lieu de fin du séjour, notamment en ce qui concerne le transport par train ou avion du vélo.

Hormis Le Grand Tour Cycliste, les locations de vélos sont en option pour les séjours et peuvent être disponibles avec un supplément de prix. Nous ne gérons pas les réservations et locations de vélos et pouvons cependant vous recommander une agence spécialisée. Vous acceptez également que vous serez soumis à tous les termes et conditions de la société auprès de laquelle la réservation et location de vélo aura été faite.

Les vélos seraient susceptibles d'être des vélos tout terrain (VTT) ou vélos tout chemin (VTC) de bonne qualité, voire des vélos électriques, en fonction des disponibilités de nos fournisseurs. Si vous planifiez de louer un vélo, vous serez responsable de lui une fois que vous en prenez possession. Votre responsabilité sera engagée en cas de dégâts ou de vol. Dans certains cas, un supplément devra être payé en cas de retard pour le retour du vélo, ou changement de vélo pendant le voyage. D'autre part, en cas de location de vélo, une caution peut vous être demandée ; le montant peut varier en fonction du type de vélo.

Service d'urgence

Pour chaque séjour, nous vous communiquerons un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact permettant de joindre Perma Social Club ou nos partenaires.

Pour un séjour cyclo-touristique soutenu par un accompagnateur en van, votre accompagnateur peut se rendre disponible par téléphone. Ci-après des exemples des motifs d'appel d'urgence : panne équipement ; blessure mineure/maladie qui empêche de continuer de faire du vélo ou de la marche, (blessures graves doivent d'abord être signalés à votre accompagnateur et aux autorités compétentes), trains ratés, ou la nécessité de planifier des services supplémentaires tels que des transferts. Ce service est disponible uniquement pendant la journée.

Bien que votre accompagnateur puisse se rendre disponible, en fonction des distances impliquées ou d'autres obligations concurrentes de l'accompagnateur, un temps de réponse immédiat n'est pas garanti. Nous vous invitons à rester flexible et autonome lors d'imprévus mécaniques (ex : crevaison).

Pour tout autre séjour, votre guide, accompagnateur, intervenant ou le personnel des hôtels seront disponibles pour d'autres questions non liées aux urgences en dehors de vos activités. Nous vous conseillons cependant de contacter les autorités compétentes en cas d'urgence nécessitant une assistance médicale.

Avion, voiture et train

Réservations d'avion, voiture et de train

Nous ne gérons pas les réservations de billets d'avion et de train ainsi que les réservations et locations de voitures. Nous pouvons cependant vous recommander une agence de voyages généraliste pour de telles requêtes. Vous acceptez également que vous êtes soumis à tous les termes et conditions de la société auprès de laquelle la réservation de billets d'avion, de train ou location de voiture aura été faite. Vous êtes responsable de vous familiariser avec ces termes et acceptez que vous soyez responsable auprès de ces fournisseurs pour les réservations, les changements, les annulations et les différents problèmes ou autres, pour la réservation ayant été faite en votre nom.

Pour un voyage en train avec un vélo, nous vous conseillons de prendre connaissances des règles pour le transport par TGV et autres trains. Avant de voyager en train, veuillez-vous assurer d'avoir pris connaissances des limites de bagages. Nous ne sommes pas responsables des problèmes que vous pourriez avoir en voyageant avec un vélo.

Modifications

Vous comprenez que les équipements, logements, types de transport, routes, les plannings et les itinéraires de séjours peuvent changer sans préavis en raison de circonstances ou d'événements locaux, ce qui peut inclure une panne mécanique, la maladie, les grèves, les conflits politiques, la météo et autres facteurs imprévisibles.

Formalités pour les mineurs

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille

Accès pour les personnes à mobilité réduite

Afin de vous garantir de bonnes conditions et d'adapter au mieux votre activité, séjour ou voyage, vous devez nous informer de toute demande spéciale et de particularité vous concernant et susceptibles d'affecter le déroulement de l'activité, le séjour ou du voyage. Toute demande spéciale et particularité sont tenues d'être informées à Perma Social Club avant la réservation de l'activité, séjour ou du voyage, et au plus tard 48 heures avant l'heure de départ.

Responsabilités lors de séjours

Date de début de séjours

Il est de votre responsabilité d'être à l'adresse de départ et à l'heure indiquée. Nous ne sommes pas responsables des éventuelles pertes dues à des arrivées tardives ou à des départs anticipés.

Respect de réglementation locale et l'étiquette pendant le séjour

Vos responsabilités supplémentaires comprennent, mais ne sont pas limitées à, strictement respecter toutes les lois locales, en respectant les coutumes et la culture, l'évaluation de vos capacités, en respectant la vie privée des autres membres de voyage, et sur un séjour guidé à suivre les suggestions et les conseils du guide.

Sur les visites guidées, la décision du guide local ou prestataire local est définitive sur toutes les questions qui peuvent menacer la sécurité ou interférer avec le bien-être du groupe ou des participants individuels. Pendant le séjour, nous avons le droit d'expulser une/des personnes que nous :

- a) jugeons être incapable de répondre aux rigueurs et aux exigences de la participation dans les activités touristiques ;
- ou
- b) de porter atteinte à la jouissance du séjour des autres participants.

Informatique et libertés

(Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978)

Conformément à la loi Informatique, fichiers et Libertés et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les données vous concernant, sont nécessaires au traitement de votre demande, et sont destinées à Perma Social Club, pour la réservation et la gestion de votre séjour. Afin de permettre l'exécution de votre contrat, ces informations seront communiquées à nos partenaires fournisseurs des prestations de services que vous avez demandées (hôteliers, transporteurs, producteurs...). Avec votre consentement, elles pourront également vous permettre de recevoir des offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal, de notre part ou de la part d'autres sociétés dont la liste est disponible sur simple demande auprès de Perma Social Club.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relativement à l'ensemble des données vous concernant auprès de Perma Social Club, en envoyant un email à contact@permasocial.club stipulant l'objet de votre demande, vos nom, prénom et adresse.

Pour de plus amples informations détaillées sur notre police RGPD, vous pouvez faire référence à notre site internet.

Mise à jour des conditions générales de vente

Nous nous réservons le droit de mettre à jour et/ou de modifier les conditions générales de vente à tout moment, et il est de votre responsabilité de vous familiariser avec ces dernières, qui peuvent être consultées sur www.permasocial.club

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

**AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER BIENTÔT ET
DE PARTAGER CETTE AVENTURE EN VOTRE COMPAGNIE**